

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du vendredi 4 mai 2012

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- Dossier n° 88

Extension de l'hypermarché à l enseigne E. LECLERC : 391 m² de l'Espace culturel, 166,14 m² de boutiques, 139 m² de zone d'exposition et 1228 m² de la galerie marchande, avenue du Général de Gaulle à FONTENAY LE COMTE.

Surfaces après extension : espace culturel : 740 m², boutiques : 275,44 m², zone exposition : 139 m², galerie marchande : 1369 m².

Demandeur : SCI VIMALY, futur propriétaire (M. Frédéric PEROUSE) – 11, rue de la Groie – 85200 PISSOTTE.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	8	
Ont voté OUI : 8	NON :	ABSTENTION:

- Dossier n° 89

Extension de 1010 m² de l'hypermarché à l enseigne E. LECLERC, centre commercial Océanis, rond-point de l'Europe à SAINT GILLES CROIX DE VIE.

Surface après extension : 5400 m².

Demandeur : SAS SAINT GILLES SUD, propriétaire (M. Jean GOUDY), centre commercial, rond-point de l'Europe – 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	7	
Ont voté OUI : 7	NON :	ABSTENTION:

- Dossier n° 90

Extension de 650 m² de l'hypermarché à l enseigne SUPER U, 1 rue de la Drie à SAINT GILLES CROIX DE VIE.

Surface après extension : 4318 m².

Demandeur : SAS DISTRIMO, exploitant, et SCI LA COUR ROUGE, propriétaire des constructions (M. Loïc STEPHAN) – 1, rue de la Drie – 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	8	
Ont voté OUI : 8	NON :	ABSTENTION: